



Découvrons notre Constitution

publié le 20/09/2023 - mis à jour le 27/09/2023

Concours à destination des élèves du cycle 3 au lycée

Descriptif :

Présentation du concours "Découvrons notre Constitution" organisé par le Conseil Constitutionnel à destination des élèves de du CM1 à la Terminale.

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le Conseil constitutionnel organisent le concours "Découvrons notre Constitution", afin de permettre aux élèves de mieux appréhender les grands principes au fondement de notre République et de ses institutions démocratiques pour renforcer leur culture juridique et civique.

Cette opération participe à la mission première de l'école, celle de faire partager à tous les élèves les valeurs de la République que sont notamment l'égalité de dignité de tous les êtres humains, la liberté de conscience et de penser et la laïcité.

• Les objectifs

Outre la connaissance des institutions de la République, aborder la matière constitutionnelle à partir de situations concrètes et proches du quotidien des élèves leur permet de travailler trois compétences transversales :

- ▶ La pratique du raisonnement, en s'initiant en particulier au raisonnement juridique ;
- ▶ La formation de l'esprit critique, favorisée par l'étude des différentes interprétations du droit et de leur confrontation ;
- ▶ L'appropriation des valeurs de la République, par la compréhension des principes et des différentes normes juridiques qui les fondent.

Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre du parcours citoyen de l'élève permet aux enseignants d'aborder avec leurs élèves de manière pratique le « droit vivant », celui que chacun exerce au quotidien sans en avoir toujours conscience. Ce concours participe ainsi à l'acquisition par les élèves des connaissances et compétences attendues notamment dans le cadre du programme d'enseignement moral et civique.

 [reglement-concours-decouvrons-notre-constitution-2023-2024-def](#) (PDF de 428.5 ko)

• Règlement du concours

4 Catégories

Élèves de cycle 3 : CM1, CM2, 6e ;

Élèves de cycle 4 : 5e, 4e, 3e ;

Élèves de lycée qui ne suivent pas d'enseignement spécifique de droit ;

Élèves de lycée qui suivent un enseignement de droit.

Démarche pédagogique

Les travaux pourront s'appuyer sur l'intégralité ou sur une partie d'un texte fondateur des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ou sur un principe ayant valeur constitutionnelle en France.

Il est donc possible de s'appuyer soit sur le texte de la Constitution du 4 octobre 1958 elle-même, soit sur un des textes à valeur constitutionnelle auxquels la Constitution fait explicitement référence dans son préambule : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, le Préambule de la Constitution de 1946 et la Charte de l'environnement de 2004. Les élèves pourront également s'exprimer sur les principes considérés comme principes fondamentaux reconnus par les Lois de la République (liberté d'association, droits de la défense, liberté de conscience, etc.).

À l'issue de la période de préinscription, une rencontre entre une classe (qui en exprimerait le souhait) et un membre du Conseil constitutionnel pourra être envisagée dans un établissement scolaire ou par visioconférence. Ces rencontres seront organisées selon des modalités à définir avec le Conseil constitutionnel.

Les réalisations

Les réalisations des élèves peuvent prendre toutes formes d'expression : essai, dossier, documentaire audiovisuel, production artistique (littéraire, graphique, plastique, théâtrale, cinématographique, chorégraphique, etc.).

Les candidats peuvent avoir recours à différents supports : dossiers manuscrits ou imprimés, panneaux d'exposition, supports amovibles de stockage de données numériques (cédérom, dévédérom, clé USB, etc.).

Les candidats peuvent réaliser un site Internet à condition d'en présenter au jury une version enregistrée sur support numérique identique à la version en ligne.

• Calendrier et modalités

► Vendredi 9 février 2024 : date limite de transmission des formulaires de préinscription

 [formulaire-dinscription-decouvrons-notre-constitution-2023-2024-2](#) (Word de 62.2 ko)

Envoi du formulaire d'inscription (sous couvert de

l'IEN de circonscription pour les écoles, du chef d'établissement pour les collèges et lycées) à l'adresse laconstitution.dgesco@education.gouv.fr, avec copie au référent « mémoire et citoyenneté de l'académie ».

► Mercredi 10 mai 2024 : date limite d'envoi des travaux par les classes ou groupes d'élèves

Les écoles et établissements adresseront les dossiers de candidature au Pôle Valeurs de la République sous couvert de la DASEN.

Le formulaire numérique de présentation du projet devra être complété par toutes les pièces jugées nécessaires à la compréhension et à l'évaluation du projet, tout particulièrement les réalisations des élèves.

 [formulaire-de-presentation-du-projet-decouvrons-notre-constitution-2023-2024](#) (Word de 119.5 ko)

Merci d'informer par mail le référent mémoire et citoyenneté de l'académie et l'IEN de circonscription pour les écoles.

Contact : Référent "mémoire et citoyenneté"

Laurent MARIEN, IA-IPR d'histoire-géographie

pole.VDR

Tél. 05 16 52 65 39

► Lundi 3 juin 2024 : date limite de tenue du jury académique

► Entre le 28 septembre et le 4 octobre 2024 : cérémonie de remise des prix au Conseil constitutionnel

• Ressources

 [ressources_et_sequences](#) (PDF de 3.4 Mo)

et [ICI](#)

Avant le 9 février 2024

Document joint

 [formulaire-dinscription-decouvrons-notre-constitution-2023-2024](#) (Word de 62.2 ko)